



**FR**

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE I**

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement de la mesure particulière en faveur de la Tunisie pour 2022

**Document d'Action relatif à la Facilité de Coopération Technique (FCT)**

**PLAN D'ACTION ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que la mesure au sens de l'article 23 (3) du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

**1. SYNTHÈSE**

**1.1. Tableau récapitulatif de l'action**

<b>1.Intitulé</b>	Facilité de Coopération Technique (FCT) Mesure annuelle en faveur de la Tunisie pour 2022
<b>OPSYS</b> <b>Acte de base</b>	Référence opérationnelle OPSYS: NDICI-GEO-NEAR/2022/ACT-60756 ABAC Commitment Level 1 Nr: JAD.1068784
<b>ABAC</b>	Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
<b>2. Initiative 'Team Europe'</b>	Oui : Team Europe Initiative (TEI ) Eau et TEI Investissements pour la Tunisie
<b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>	L'action sera menée à l'endroit suivant : Tunisie
<b>4. Document de programmation</b>	Programme indicatif multi-annuel (PIM) 2021 - 2027 UE-Tunisie en cours de discussion
<b>5.Lien avec les objectifs du (ou des) PIM (s) /résultats attendus concernés</b>	L'action proposée est une mesure de soutien complémentaire (cf. au PIM 2021-2027) et vise à couvrir des dépenses en appui à la mise en œuvre du PIM et à la réalisation de ses objectifs.
<b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	
<b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>	Tous les domaines prioritaires du PIM Tunisie 2021 – 2027 • Une Tunisie et une Europe plus proches • Une économie ouverte et durable • Une société plus inclusive et innovante
<b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	Principal ODD : #17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs Autres ODD : #7 -Énergie propre et d'un coût abordable #8 – Travail décent et croissance économique

	#15 – Vie terrestre			
<b>8 a) Code (s) CAD</b>	43010 – Assistance multisectorielle			
<b>8 b) Principal canal de distribution</b>	Gouvernement récipiendaire – 12000			
<b>9. Objectifs de dépenses</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l’homme, démocratie et gouvernance			
<b>10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)</b>	<b>Objectif politique général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l’environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l’enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Biodiversité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>11. Marqueurs internes</b>	<b>Objectifs politiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>
Numérisation		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique		OUI <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

compétences/compétences numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
services numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<u>Connectivité</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tags:	OUI	NON	/
connectivité numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
énergie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
santé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
éducation et recherche	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Migration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction des inégalités	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COVID-19	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

<b>12. Montants concernés</b>	<p>Ligne budgétaire: 14.020110 – Voisinage Sud</p> <p>Coût total estimé: EUR 13 000 000</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE : EUR 13 000 000</p> <p>L'engagement de la contribution de l'UE à cette action sera complété par d'autres contributions des partenaires de l'équipe d'Europe. Elle est subordonnée à la confirmation formelle, le plus tôt possible, de la contribution significative de chacun des partenaires.</p> <p>Si les initiatives de « Team Europe » et/ou ces contributions ne se concrétisent pas, l'action de l'UE peut se poursuivre en dehors du cadre de l'initiative.</p>
-------------------------------	---

### GESTION ET EXÉCUTION

<b>13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)</b>	<p><b>Gestion directe à travers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions</li> <li>- Marchés publics</li> </ul> <p><b>Gestion indirecte</b> avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers (Convention de Délégation avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI))</p>
--	--

## 1.2. Résumé de l'action

L'action proposée vise à renforcer la coopération entre l'Union Européenne et la Tunisie. La FCT soutiendra cet objectif en fournissant une facilité pour améliorer la qualité des programmes dans toutes les étapes du cycle de la gestion des projets ainsi que pour le renforcement des relations et dialogues sectoriels et de la communication sur la coopération de l'Union Européenne (UE) en Tunisie.

La FCT consistera en un large éventail d'initiatives et d'activités pour pouvoir répondre de façon flexible et efficace aux requêtes et besoins liées à la mise en œuvre de la coopération de développement UE-Tunisie. Il s'agit notamment de :

- i) mobiliser des experts en appui à l'identification et la formulation de nouveaux programmes et, l'accompagnement de la mise en œuvre, suivi et évaluation,
- ii) réaliser des études et analyses thématiques
- iii) faciliter la coordination, la visibilité et la communication de la coopération EU-Tunisie, notamment autour des TEI et

- iv) accompagner la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans l'analyse et l'identification d'un pipeline de projets d'investissements bénéficiant de la garantie exclusive du Fonds Européen pour le Développement Durable Plus (EFSD+).

L'**objectif général** de cette action est de contribuer à promouvoir un développement inclusif et durable en Tunisie.

Les **objectifs spécifiques** sont :

- Appuyer les différentes phases du cycle de projets de coopération ainsi que le dialogue politique et les dialogues sur les politiques sectorielles entre l'UE et la Tunisie ;
- Renforcer la capacité de mise en œuvre et de suivi des programmes des ministères de tutelle et d'autres parties prenantes ;
- Garantir une communication et une visibilité renforcée et flexible au sujet de la coopération de l'UE en Tunisie et notamment sur les TEI.

## 2. JUSTIFICATION

### 2.1. Contexte

Cette Action est en ligne avec le cadre politique régional de nos relations avec les pays partenaires du voisinage méridional, en particulier la Communication conjointe sur un partenariat renouvelé avec les pays du voisinage méridional – un Nouvel Agenda pour la Méditerranée<sup>1</sup>, le Plan économique et d'investissement pour le voisinage méridional<sup>2</sup> qui l'accompagne et les conclusions du Conseil<sup>3</sup> du 19 avril 2021.

Elle est aussi en adéquation avec les Priorités de Partenariat Union européenne (UE)-Tunisie<sup>4</sup> et aligné avec les priorités de la Commission Von der Leyen<sup>5</sup>.

La Tunisie est durement ébranlée par la crise COVID-19, qui est venue exacerber une situation socio-économique difficile. En 2021, après la récession spectaculaire de 2020 (baisse du PIB de 9,2%), la reprise économique a été lente, avec une croissance estimée à 3%, ce qui est bien inférieur aux hypothèses de début d'année. Le taux de chômage a augmenté de 15,1 à 18,4 % et touche surtout les jeunes, les femmes et les habitants de l'Ouest du pays. La Tunisie n'a pas pu bénéficier des rentes du tourisme, un secteur pivot de son économie, durant deux années et plus d'un tiers des petites et moyennes entreprises (PME) ont dû arrêter leurs activités. Le plan de relance COVID-19 en soutien aux entreprises et aux ménages en difficulté (estimé à 2,3% du PIB en 2020 et auquel l'UE a contribué sous diverses formes dont des transferts budgétaires), n'a pas été suffisant pour endiguer l'impact de la pandémie sur l'économie et la population malgré l'importance des transferts monétaires de la diaspora tunisienne. Par contre, la lutte contre la pandémie s'est améliorée en 2021 grâce à une campagne de vaccination renforcée, activement soutenue par l'UE et ses États membres.

En terme d'évolution politique, l'année 2021 a été marquée par un coup de force le 25 juillet, lorsque le Président de la République, en réponse aux blocages politiques persistants, a procédé au gel des activités du Parlement et à la dissolution du gouvernement Méchichi (qui avait obtenu la confiance du Parlement onze mois plus tôt). Le Président a invoqué l'article 80 de la Constitution qui lui accorde des pouvoirs accrus dans les situations de péril imminent.

En 2022, le Président a dissous le Parlement et a acté par décret-loi la dissolution du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) et la création d'un CSM provisoire (dont il nomme les membres), la nouvelle composition de l'Instance Supérieure Indépendante Électorale, et les conditions de révocations des juges et la révocation

<sup>1</sup> [Renewed partnership with the Southern Neighbourhood - A new Agenda for the Mediterranean \(JOIN\(2021\) 2\)](#)

<sup>2</sup> [Renewed Partnership with the Southern Neighbourhood - Economic and Investment Plan for the Southern Neighbours](#) (SWD(2021) 23)

<sup>3</sup> [Conclusions du Conseil sur un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional - un nouveau programme pour la Méditerranée](#) (7931/21)

<sup>4</sup> Priorités de Partenariat UE-Tunisie 2018-2020 prolongées le 02/12/2021 jusqu'à l'adoption des nouvelles Priorités de Partenariat (UE-TU 2602/21)

<sup>5</sup> [Les 6 priorités de la Commission pour 2019-2024](#)

immédiate de 57 juges. Au printemps, une commission nommée par le Président a travaillé sur une nouvelle Constitution qui a été soumise à référendum le 25 juillet et adoptée par 94% des votants (30% de participation). La Constitution confirme le renforcement des pouvoirs présidentiels, remplace les « pouvoirs » législatifs et judiciaires par des « fonctions » et crée une deuxième chambre législative. Un décret-loi sur les infractions se rapportant aux systèmes d'information et de communication a été publié le 16 septembre, criminalisant la propagation de fausses informations et rumeurs en ligne. Une nouvelle réforme électorale modifiant le mode de scrutin de la première chambre législative et le rôle des partis politiques a été publiée le 15 septembre, en vue des élections législatives prévues le 17 décembre.

Ce changement politique a eu un impact important sur la mise en œuvre du portefeuille de coopération ; l'administration tunisienne a été paralysée pendant plusieurs mois et le processus de programmation a repris à la fin d'octobre 2021 avec une activité intense notamment en termes de dialogue politique et sectoriel pour informer et engager la nouvelle administration. La programmation pluriannuelle se déroule dans un contexte marqué par une forte volonté d'accompagner la Tunisie dans sa sortie de crise économique, sociale et politique avec des réformes structurelles soutenues par l'ensemble des parties prenantes.

Le Programme Indicatif Multiannuel pour la période 2021-2027<sup>6</sup> prévoit l'utilisation d'une Facilité Technique de Coopération (FTC). Cette Facilité permettra la mobilisation d'assistance technique spécifique dans des secteurs liés aux domaines prioritaires et/ou demeurant importants pour les relations UE-Tunisie. Cette assistance vise à :

1. Maximiser le retour sur l'investissement de l'UE pour des réformes ;
2. Renforcer les capacités des institutions tunisiennes essentielles pour la mise en œuvre des Priorités Stratégiques UE-Tunisie ou, entre autres ;
3. Faciliter la formulation de projets d'infrastructures publics en partenariat avec les institutions financières internationales en vue de pouvoir bénéficier de la garantie budgétaire EFSD+.

La Facilité permettra aussi de :

1. Soutenir des actions de communication et de visibilité ;
2. Appuyer des interventions spécifiques de diplomatie publique pour promouvoir les politiques de l'UE ainsi que son agenda multilatéral en Tunisie afin d'augmenter la visibilité de l'action de l'UE en Tunisie dans le contexte post-COVID et de l'impact de la guerre en Ukraine ;
3. Renforcer les échanges d'idées, le renforcement des relations et l'amélioration de la coopération économique et socioculturelle UE-Tunisie.

Enfin, la Facilité vise :

1. Le soutien du dialogue politique, y compris les dialogues sectoriels menant à des réformes politiques et
2. La facilitation de la coordination de la mise en œuvre des TEI au niveau du pays.

## **2.2. Analyse des problèmes**

### Breve analyse des problèmes principaux

1. Le Gouvernement tunisien et la Délégation de l'Union européenne (DUE) et sont appelés chaque année à identifier et formuler des nouveaux programmes. Cette facilité permettra de mobiliser rapidement l'expertise nécessaire. En vue de garantir la qualité des documents de programmation et une définition des besoins adéquate, en ligne avec les priorités du partenariat, la FCT s'assurera qu'il y aura un processus concerté d'engagement de l'expertise.
2. La BEI bénéficie d'une fenêtre exclusive de garantie EFSD+ dans les domaines dits *souverains et sous-souverains non commerciaux* (cf. Guidelines blending et NDICI regulation 2021/947) mais ne dispose pas d'un budget d'assistance technique dédié, pourtant essentiel durant les phases d'identification et de formulation de projets d'investissements, notamment dans les infrastructures

---

<sup>6</sup> Pas encore adopté au moment de la rédaction du Document d'Action.

publiques. Pour pallier à cela et garantir une plus grande capacité de la DUE à assurer le respect du principe *policy first*, une expertise technique doit être mise à disposition afin de faciliter la formulation de projets d'investissements que la BEI pourra adosser à la garantie EFSD+ en ligne avec les domaines prioritaires du PIM Tunisie.

3. Les *Team Europe Initiative*, nouvelle façon de fédérer l'UE, les États membres et les Institutions Financières Internationales autour de domaines considérés prioritaires en Tunisie, auront besoin d'un accompagnement d'expertise afin d'assurer la coordination et la coopération des intervenants, ainsi que la communication sur les objectifs attendus et les résultats atteints des TEI.
4. Les projets de jumelage de l'UE en Tunisie sont mis en œuvre en gestion indirecte par une entité étatique tunisienne qui assure la fonction de Point de Contact National. Cette entité est également le Point de Contact National pour l'instrument TAIEX. Cette entité doit continuer à assurer la gestion des contrats de jumelage en cours, identifier de nouveaux projets de jumelage et d'activités TAIEX au bénéfice des administrations publiques tunisiennes.

### Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action

La Facilité sera en mesure de répondre aux demandes de soutien de diverses parties prenantes, essentiellement le gouvernement tunisien au niveau national (p.ex. ministères : de l'économie, du Commerce, de l'Agriculture, de l'Emploi, du Transport etc.) et local (p.ex. communes, municipalités).

Parmi les autres parties prenantes clés figurent les organisations de la société civile, en particulier celles impliquées dans les travaux sur les politiques d'intérêt de l'UE, les défis mondiaux ou les valeurs fondamentales de l'UE, ainsi que le secteur privé, qui jouera un rôle clé dans tous les domaines prioritaires. La facilité maintiendra une approche ouverte pour impliquer et bénéficier à un large éventail de parties prenantes, le cas échéant.

L'action soutiendra un environnement favorable à la société civile conformément à la feuille de route de la société civile et au plan de mise en œuvre au niveau national (CLIP) pour l'égalité des sexes.

La Facilité appuiera la Banque européenne d'investissements (BEI) dans l'identification et la formulation d'un pipeline de projets d'investissement, notamment dans les infrastructures publiques, en vue de bénéficier de la garantie exclusive EFSD+.

### **2.3. Enseignements tirés**

L'Action est conçue essentiellement sur la base des leçons tirées de la mise en œuvre des programmations pluriannuelles précédentes y compris le rapport final de l'évaluation des dix ans de mise en œuvre de la coopération de l'UE en Tunisie.

Au-delà des activités énumérées au paragraphe 3.2. ci-dessus, une FCT est nécessaire pour accompagner dans le temps l'identification et/ou la formulation de stratégies et réformes d'importance. Souvent, l'élaboration de ces stratégies et réformes nouvelles nécessite des données probantes, chiffrées, sur lesquelles s'appuyer. Cette FCT pourra participer à la collecte de ces données. Parce qu'elle permettra de garantir la qualité des données et des faits rassemblés, cette FCT participera à identifier et définir une approche stratégique de l'assistance européenne en Tunisie.

Un constat ressort de l'analyse de la mise en œuvre des programmes sectoriels : les rythmes de réformes sont difficiles à prévoir et se modifient avec le temps. Les réformes avancent souvent à une vitesse différenciée ; une action urgente peut ne plus l'être quelques mois plus tard, tandis que, suite à un aléa politique ou un développement international, d'autres actions difficilement identifiables il y a à peine quelques mois peuvent devenir déterminantes.

L'UE se doit donc, en réponse, d'être réactive et flexible dans le bouquet de coopérations et d'assistances qu'elle peut offrir à la Tunisie. Cette réactivité et cette flexibilité seront largement facilitées à travers une réserve d'assistance technique qu'est la FCT.

Enfin, un retour d'expérience important concerne la visibilité et la communication des programmes de l'UE en Tunisie. Cette visibilité a, globalement, été assez limitée même-si des avancées sont à constater les deux dernières années. L'introduction de Team Europe Initiative renforce l'importance de bien préparer l'appui en matière de coordination, visibilité et communication.

### **3. DESCRIPTION DE L'ACTION**

#### **3.1. Objectifs et résultats attendus**

L'objectif général (impact) de cette action est de promouvoir un développement inclusif et durable en Tunisie.

Les objectifs spécifiques (effets) de cette action sont:

1. Appuyer les différentes phases du cycle de projets de coopération ainsi que le dialogue politique (et les dialogues politiques sectoriels) entre l'UE et la Tunisie ;
2. Renforcer la capacité de mise en œuvre et de suivi des programmes des ministères de tutelle et d'autres parties prenantes ;
3. Garantir une communication et une visibilité renforcée et flexible au sujet de la coopération de l'UE en Tunisie et notamment sur les TEI.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants:

#### Contribuant à l'atteinte de l'objectif spécifique 1 :

- 1.1.Des Documents d'Action<sup>7</sup> sont disponibles et pertinents ;
- 1.2.Des analyses, études et/ou évaluations sectorielles sont réalisées ;
- 1.3.Des propositions de projets sont formulées et présentées à la DUE et les autorités en vue d'une éventuelle soumission à l'instrument financier de garantie EFSD+ ;
- 1.4.Des projets de jumelage et des activités TAIEX sont identifiés et supervisés par le Point de Contact National en Tunisie et la mise en œuvre des programmes européens (tels que Erasmus+, Horizon Europe et Europe Créative) est assurée.

#### Contribuant à l'atteinte de l'objectif spécifique 2 :

- 2.1.Les dialogues sur les politiques sectorielles sont renforcés ;
- 2.2.Les parties prenantes de la Tunisie disposent des capacités et outils nécessaires pour assurer un suivi de qualité dans toutes les étapes du cycle de la gestion des projets et programmes ;
- 2.3.Des stratégies et des politiques sectorielles sont définies et mises en œuvre par le gouvernement.

#### Contribuant à l'atteinte de l'objectif spécifique 3 :

- 3.1.La coordination, communication et la visibilité des programmes de coopération, et notamment des TEI, sont renforcées et assurées.

---

<sup>7</sup> Préparés selon un processus supervisé et chapeauté (au niveau tunisien) dans toutes ses étapes par le Ministère de l'Économie et de la Planification - coordonnateur national mandaté au nom de la République Tunisienne pour la gestion de la coopération internationale - et ayant reçu officiellement les approbations requises et indispensables de la partie tunisienne.

Les objectifs de l'Action contribuent aux objectifs généraux de l'initiative « Team Europe » pour la Tunisie, qui sont les suivants :

- TEI Eau :

1. Promouvoir un accès à l'eau potable et à l'assainissement sur tout le territoire.
2. Appuyer l'exploitation durable des ressources en eau et les énergies les plus propres.
3. Renforcer les entreprises publiques du secteur de l'eau.

-TEI Investissements :

1. Contribuer à l'amélioration du climat des affaires et du cadre général de l'investissement.
2. Appuyer l'amélioration des infrastructures économiques pour une économie résiliente et neutre en carbone.
3. Amélioration de l'accès au financement et à l'accompagnement en faveur du secteur privé et plus particulièrement les TPE/PME.

La prise en compte des principes du *policy first* ainsi que des objectifs du plan de mise en œuvre par pays du troisième plan d'action sur l'égalité des sexes (GAP III)<sup>8</sup> pour la Tunisie sera une priorité à travers la mise en œuvre de l'action.

En plus des principales priorités et engagements politiques du NDICI-Global Europe, l'action prendra en compte la contribution du PIM aux objectifs de dépense de la Commission ainsi que les *flagships* du Plan Économique et d'Investissement pour le Voisinage Sud<sup>9</sup>.

### 3.2. Activités indicatives

Activités relatives aux produits 1.1 et 1.2:

- Mobilisation d'experts pour accompagner la Délégation de l'Union européenne et le Gouvernement tunisien dans tout le cycle des projets ;
- Renforcement de la mise en œuvre et la qualité des programmes en cours à travers une expertise spécifique et la réalisation d'études, d'analyses (p.ex. analyse économique politique) et d'évaluations ;
- Organisation d'ateliers/séminaires de dialogue politique ainsi que des formations dans les domaines concernés et jugés pertinents par la DUE et le gouvernement sur base des programmes en cours et/ou nouveaux programmes/projets identifiés ;

Activité relative au produit 1.3 :

- Recrutement d'experts afin de réaliser des analyses permettant la formulation de projets d'investissements financés par la BEI et pouvant bénéficier de la garantie exclusive EFSD+.

Activité relative au produit 1.4 :

- Appui à l'entité étatique tunisienne afin qu'elle soit en mesure d'identifier et opérationnaliser des jumelages et des TAIEX ainsi que l'accompagner dans ses responsabilités vis-à-vis de la participation de la Tunisie aux programmes européens tel que ERASMUS+, Horizon Europe et Europe Créative et tout autre programme auxquels la Tunisie pourrait adhérer pendant la période de mise en œuvre.

Activités relatives aux produits 2.1 :

- Appui des parties prenantes concernées à travers un accompagnement technique et méthodologique ;
- Promotion et animation des échanges entre les départements ministériels, le secteur privé, la société civile, les collectivités territoriales et les parlementaires ou autre organisation pertinente au sujet de la mise en œuvre des programmes de coopération.

---

<sup>8</sup> [EU Gender Action Plan \(GAP\) III – An ambitious agenda for gender equality and women's empowerment in EU external action](#) (JOIN(2020) 17)

<sup>9</sup> [Renewed Partnership with the Southern Neighbourhood - Economic and Investment Plan for the Southern Neighbours](#) (SWD(2021) 23)



Activités relatives au produit 2.2 :

- Organisation de formations et études portant sur tous les aspects de la gestion du cycle de projet ; les procédures administratives et financières ; la documentation des appels à propositions ; des thématiques importantes/prioritaires, etc. ;
- Sessions de formations/sensibilisation aux questions transversales à la coopération devant être prises en compte lors des actions (genre, droits de l'homme, environnement...) ;
- Organisation de conférences et séminaires dans les domaines concernés.

Activité relative au produit 2.3.

- Appui à la mise en place et/ou à la mise en œuvre de stratégies sectorielles nécessaires et pertinentes (dans les domaines de coopération EU-Tunisie) ;

Activités relatives aux produits 3.1 :

- Création d'un Groupe de suivi des Team Europe Initiative (TEI) afin d'appuyer la coordination, la communication et la visibilité tout au long de la mise en œuvre ;
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'UE en Tunisie.

### **3.3. Intégration des questions transversales**

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

Les trois instruments (l'évaluation environnementale stratégique/EES; l'évaluation des incidences sur l'environnement/EIE; et l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques) seront pris en compte au cours de la mise en œuvre des actions financées sur cette FCT, notamment pour ce qui est de l'identification/formulation de Documents d'Action ainsi que les analyses réalisées dans le cadre de la mobilisation de l'EFSD+.

#### **Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES)**

Le criblage EES a conclu qu'aucune autre action n'était requise.

#### **Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)**

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

#### **Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques**

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

#### **Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1 (objectif significatif), impliquant que l'égalité des genres est un objectif significatif (et non l'objectif principal de l'action). Toutes les activités qui seront financées sur cette FCT seront conçues et mises en œuvre conformément aux principes de l'égalité des genres.

- Les missions d'identification/formulation de nouveaux programmes prendront pro-activement en compte les objectifs du CLIP Tunisie afin d'assurer que les nouvelles interventions contribuent systématiquement aux objectifs genre.
- Les analyses produites en appui de la BEI dans le cadre de l'EFSD+ auront comme groupe cible clé les femmes.

#### **Droits humains**

Toutes les activités qui seront financées sur cette FCT seront conçues et mises en œuvre conformément aux principes des droits humains et en contribuant à la Stratégie des droits de l'homme de l'UE en Tunisie. Les groupes socialement ou économiquement défavorisés seront pris en considération partout où cela sera possible et présentera un intérêt particulier.

### Démocratie

Cette action sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits, notamment en assurant dans toutes les activités la participation et l'accès au processus de prise de décision, non-discrimination et égalité d'accès, responsabilité et accès à l'état de droit, transparence et accès à l'information.

### Sensibilité aux conflits, paix et résilience

La Délégation n'a pas identifié d'implications possibles de cette FCT dans ces domaines. La Délégation veillera cependant à ce que les actions financées promeuvent la paix et la résilience là où cela sera possible et adhèrent à l'approche *do-no-harm*.

### Réduction des risques de catastrophe (RRC)

La Délégation n'a pas identifié d'implications possibles de cette FCT dans le domaine de RRC. Des études et analyses financées sur cette facilité pourraient, si besoin, cibler spécifiquement des mesures de RRC.

### Invalidité

Conformément aux codes CAD de l'OCDE sur le handicap identifiés dans la section 1.1, cette action est étiquetée comme D0. Cela implique que l'action n'est pas considérée comme étant pertinente pour l'inclusion des personnes handicapées.

## 3.4. Risques et enseignements tirés

Catégorie <sup>10</sup>	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haut/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Planification, processus et systèmes	Le dialogue UE-Tunisie s'essouffle et/ou la volonté partagée d'approfondir le partenariat UE-Tunisie devient momentanément moins évidente.	<b>F</b>	<b>F</b>	Renforcement du dialogue politique avec les autorités.
Aspects liés à la légalité et à la régularité;	Les priorités et modalités de «convergence réglementaire» ne sont choisies que par la Tunisie et peuvent constituer un obstacle au libre-échange	<b>F</b>	<b>M</b>	Dialogue politique avec les autorités sur l'intérêt d'assurer un bon fonctionnement du partenariat (dans les deux directions).

<sup>10</sup> Catégories de risque: 1-environnement extérieur; 2-planification, processus et systèmes; 3-population et l'organisation; 4-aspects liés à la légalité et à la régularité; 5-communication et information

	entre les deux parties.			
Environnement extérieur	Multiplication des phénomènes climatiques extrêmes, notamment sèche importante en 2022.	<b>M</b>	<b>H</b>	Politiques et réponse du gouvernement tunisien avec éventuel appui de l'UE.
Environnement extérieur	Même si la pandémie semble se résorber, une résurgence n'est pas impossible. Elle pourrait impacter la mise en œuvre de cette TCF.	<b>M</b>	<b>F</b>	En cas de nouvelles fermetures des frontières, des échanges virtuels peuvent être organisés.

### Hypothèses externes

- La programmation se poursuit sans interruption.
- Des experts sont disponibles.
- L'UE et la BEI se mettent d'accord sur le cadre dans lequel l'EFSD+ sera mobilisé.
- Les États membres de l'UE continuent de s'intéresser à la réalisation de jumelages.
- Le gouvernement tunisien est pleinement associé dans la mise en œuvre de la FCT.
- Un dialogue structuré se met en place entre l'UE, le gouvernement tunisien et la BEI dans le cadre de la mobilisation de l'EFSD+.
- La communication/visibilité (et les TEI) reste une priorité de l'UE.

### 3.5. La logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est :

1. Si les activités sont entreprises et que les hypothèses sont vraies, alors les produits seront atteints.

La mobilisation d'experts qui vont identifier et formuler des nouveaux programmes, réaliser les études, analyses et évaluations et organiser des ateliers et séminaires ET,  
 Les dialogues politique dans les domaines concernés ET,  
 Les analyses faites en appui à la BEI ET,  
 L'appui en matière de jumelages et TAIEX ET,  
 Les bureaux nationaux Erasmus+ et Europe Créative sont appuyés ET,  
 L'organisation de formations et études sur la gestion du cycle de projet ET,  
 L'organisation de conférences et séminaires ET,  
 Les échanges entre les départements ministériels, le secteur privé, la société civile, les collectivités territoriales et les parlementaires ET,  
 La création d'un Groupe de suivi des TEI ET  
 La mise en œuvre d'une stratégie de communication,

Faciliteront l'atteinte des résultats escomptés.

2. Si les produits sont livrés et que les hypothèses sont vraies, alors les objectifs spécifiques seront réalisés.

La présentation des Documents d'Action ET,  
 Les analyses, études et/ou évaluations sectorielles sont réalisées ET,

Des projets sont présentés au comité de la Plateforme d'Investissement pour le Voisinage de l'EFSD+ ET,  
Des projets de jumelage et des activités TAIEX sont identifiés et mis en œuvre ET,  
La Tunisie participe aux programmes régionaux tel qu'Erasmus+ et Europe Créative ET,  
Les dialogues politiques sectoriels sont renforcés ET,  
Les parties prenantes sont capables d'assurer un suivi de la gestion des projets et programmes ET  
La communication et la visibilité des programmes de coopération a lieu,

Appuieront l'atteinte des Objectifs Spécifiques identifiés.

3. Si les objectifs spécifiques sont atteints et que les hypothèses à ce niveau sont vraies, alors l'action contribuera à l'impact souhaité.

### **3.6. Matrice indicative du cadre logique**

Résultats	Chaîne de résultats Principaux résultats attendus	Indicateurs	Valeurs de référence	Objectifs	Sources de données	Hypothèses
<b>Impact</b>	Le développement inclusif et durable en Tunisie est promu	Voir PIM 2021-2027 en cours de discussion.	Voir PIM 2021-2027 en cours de discussion.	Contribution à l'atteinte des indicateurs du PIM 2021-2027 en cours de discussion.	Statistiques (inter)nationales	<i>Pas applicable</i>
<b>Effet 1</b>	1. Les différentes phases du cycle de projets de coopération ainsi que le dialogue politique (dont les dialogues politiques sectoriels) entre l'UE et la Tunisie ont été appuyées	1.1 Utilisation des crédits alloués à la Tunisie (taux d'engagement des fonds).	1.1 : ≈150M (2022)	1.1 : ≈300M (2023-2026)	1.1 : DUE	Programmation se poursuit sans interruption. Engagement des deux cotés à hisser le partenariat
<b>Effet 2</b>	2. La capacité de mise en œuvre et de suivi des programmes des ministères de tutelle et d'autres parties prenantes a été renforcée	2.1 Réunions des sous-comités de l'Accord d'Associations.  2.2 Nombre de réunions de suivi entre UE et autorités tunisiennes.	2.1 : 2 par ans  2.2 : 12 par ans	2.1 : 2 par ans (2023-2026)  2.2 : 48 (2023-2026)	MEP, MAE & Ministères SEAE	Le renforcement du suivi de la mise en œuvre des programmes de coopération est assuré en fonction des besoins.  Le renforcement du suivi de la mise en œuvre de la coopération permet la tenue de sous-comités.

<b>Effet 3</b>	3. Une communication et une visibilité renforcée et flexible au sujet de la coopération de l'UE en Tunisie et notamment sur les TEI ont été garanties	3.1 Niveau d'appréciation de la Tunisie au sujet de la coopération de l'UE.	3.1 : voir évaluation des 10 ans de la coopération EU-Tunisie 2011-2021 (2021)	3.1 : 55% de réponses positives/favorables	Sondages DUE, MEP, MESRS, MAC	La population participe aux sondages.
<b>Produit 1 liée à l'effet 1</b>	1.1 Des Documents d'Action ont été disponibles et pertinents	1.1.1 Nombres de nouveaux programmes correctement identifiés et formulés (marker genre G1 et minimum 1 avec marker genre G2)	1.1.1 : 2 (2021)	1.1.1 : 2-4 programmes/ans (2023 - 2026)	DUE	Experts disponibles (sélectionnés conjointement avec les autorités TU)
<b>Produit 2 liée à l'effet 1</b>	1.2 Des analyses, études et/ou évaluation sectorielles ont été réalisées	1.1.2 Nombres d'analyses, études, évaluation	1.1.2 : 6 (2021)	1.1.2 : 18 (2023 - 2026)	DUE	Experts disponibles (sélectionnés conjointement avec autorités TU)
<b>Produit 3 liée à l'effet 1</b>	1.3 Des propositions de projets sont formulées et présentées à la DUE et les autorités en vue d'une éventuelle soumission à l'instrument financier de garantie EFSD+	1.1.3 : Nombres de projets	1.1.3 : n/a (2021)	1.1.3 : 3 (2026)	Gouvernement tunisien / BEI	L'UE, le Gouvernement tunisien et la BEI se mettent d'accord sur le cadre dans lequel l'EFSD+ sera mobilisé.

<b>Produit 4 liée à l'effet 1</b>	1.4 Des projets de jumelage et des activités TAIEX sont identifiés et supervisés par le Point de Contact National en Tunisie et la mise en œuvre des programmes européens (tels que Erasmus+, Horizon Europe et Europe Créative) est assurée	1.1.4 : Nombres de jumelages identifiés/supervisés  1.1.5 : Nombres de requêtes TAIEX  1.1.6 : Plans d'action annuel pour les programmes tel qu'Erasmus+ et Europe Créative etc.	1.1.4 : 0 (2019-2020) 1.1.5 : 15 (2021) 1.1.6 : 1 (2021)	1.1.4 : 2 (2026) 1.1.5 : 40 (2026) 1.1.6 : 2 approuvés annuellement	Gouvernement tunisien Commission européenne	Les États-Membres de l'UE continuent de s'intéresser à la réalisation de jumelages.
<b>Produit 1 liée à l'effet 2</b>	2.1 Les dialogues sur les politiques sectorielles ont été renforcés	2.1.1 : Nombres de réunions	2.1.1 : 20 (2021)	2.1.1 : 80 (2023-2026)	MEFAI	Le Gouvernement tunisien reste engagé dans la poursuite du renforcement du dialogue politique.  L'UE reste engagée dans le renforcement du partenariat afin de le hisser vers un niveau plus stratégique.
<b>Produit 2 liée à l'effet 2</b>	2.2 Les parties prenantes de la Tunisie ont disposé des capacités et des outils nécessaires pour assurer un suivi de qualité dans toutes les étapes du cycle de la gestion des projets et programmes	2.2.1 : Nombres d'analyses  2.2.2 : Nombres de réunions  2.2.3 : Nombres de formations	2.2.1 : 0 (2021) 2.2.2 : n/a (2021) 2.2.3 : n/a (2021)	2.2.1 : 6 (2023-2026) 2.2.2 : 40 (2023-2026) 2.2.3 : 100 jours (2023-2026)	MEP	Le gouvernement tunisien reste convaincu de l'utilité de ces produits.



<b>Produit 3 lié à l'effet 2</b>	2.3. Les stratégies et les politiques sectorielles appuyées ont été définies et ont commencé à être mises en œuvre	2.3.1 : Nombre de stratégies approuvées	2.3.1 : 0 (2021)	2.3.1 : 3 (2023-2026)	MEP	Le gouvernement tunisien reste convaincu de l'utilité de ces produits.
<b>Produit 1 liée à l'effet 3</b>	3.1 La coordination, communication et la visibilité des programmes de coopération, et notamment des TEI, ont été renforcées et assurées	3.1.1 : Nombres d'évènements de communication et/ou de visibilité	3.1.1 : 50 (2021)	3.1.1 : 200 (2023-2026)	DUE	La communication (et les TEI) restent une priorité de l'UE.

## **4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

### **4.1. Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

### **4.2. Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 72 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### **4.3. Modalités de mise en œuvre**

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>11</sup>.

#### **4.3.1. Gestion directe (subventions)**

##### **(a) Objet des subventions**

La subvention contribuera à atteindre l'objectif spécifique 1 à travers son produit 1.4 concernant l'appui à l'entité étatique tunisienne par rapport aux projets de coopération en vue de renforcer ses capacités d'identification, de coordination et de suivi.

##### **(b) Type de participants**

Organisme public dûment mandaté par les autorités tunisiennes pour la coordination de la coopération avec l'Union européenne.

#### **4.3.2. Gestion directe (passation de marchés)**

Une passation de marchés appuiera l'atteinte des trois objectifs spécifiques.

L'avis de marché sera lancé en septembre 2022 sous une clause suspensive avant l'adoption de la présente décision afin de permettre la consultation des prestataires pour l'exercice de programmation 2023.

#### **4.3.3. Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers<sup>12</sup>**

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la Banque européenne d'investissement (BEI). Cette mise en œuvre implique, en ligne avec le produit 1.3, l'identification et la

---

<sup>11</sup> [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu) Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant d'identifier les régimes de sanctions. La source des sanctions provient d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site, c'est la version du JO qui prévaut.

<sup>12</sup> La signature d'une convention de contribution avec l'entité choisie est subordonnée à l'achèvement de l'évaluation des piliers nécessaire.

formulation d'un pipeline de propositions de projets d'investissements, notamment dans les infrastructures publiques en Tunisie pouvant bénéficier de la garantie exclusive EFSD+.

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : la BEI bénéficie d'un mandat exclusif conformément aux dispositions des articles 36.1 et 36.2 de la réglementation NDICI 2021/947 en matière de couverture de risque liés à des opérations avec des entités souveraines et sous-souveraines.

#### 4.4. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

#### 4.5. Budget indicatif

<b>Composantes budgétaires indicatives</b>	<b>Contribution de l'UE 2022 (montant en EUR)</b>
<b>Objectif Spécifique 1</b>	
Gestion directe – cf. section 4.3.1.	700 000
Gestion indirecte avec la BEI – cf. section 4.3.3	5 000 000
<b>Objectif Spécifique 1, Objectif Spécifique 2, Objectif Spécifique 3</b>	
Passation de marchés (gestion directe) — cf. section 4.3.2	5 900 000
<b>Évaluation</b> — cf. section 5.2	200 000
<b>Audit</b> — cf. section 5.3	
<b>Provision pour dépenses imprévues</b>	1 200 000
<b>Total</b>	<b>13 000 000</b>

#### 4.6. Structure organisationnelle et responsabilités

La Facilité de coopération sera soumise à un mécanisme consultatif au sein de la Délégation de l'UE via la mise en place d'un Groupe de gestion de la Facilité. Ce groupe discutera et fournira sur une base semestrielle les orientations stratégiques et politiques nécessaires pour assurer une mise en œuvre harmonieuse de l'action.

Un comité conjoint de l'UE et les autorités tunisiennes pertinentes donnera les orientations stratégiques et politiques nécessaires pour assurer une mise en œuvre harmonieuse de l'action et discutera, examinera et approuvera les plans de travail annuels, surveillera les résultats et les réalisations de l'action et fournira notamment des conseils sur la manière de surmonter les obstacles et les défis identifiés lors de la mise en œuvre.

La Délégation de l'UE et le MEP assureront la supervision globale de la FCT dans le cadre de réunions semestrielles et ad hoc le cas échéant. La programmation des actions se fera conjointement et sur une base continue, favorisant un échange régulier d'informations entre l'UE et le MEP.

Les actions à financer par la FCT seront identifiées à l'initiative de la Délégation de l'UE, du MEP, ou d'autres parties prenantes impliquées dans la coopération avec l'UE.

Des sous-groupes du mécanisme consultatif peuvent être créés pour des domaines spécifiques de la facilité de coopération, tels que, mais sans s'y limiter, les TEI, le EFSDF+ et/ou les activités de jumelage.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

La Délégation de l'UE et le MEP assureront le suivi technique et financier dans toutes les étapes des passations de marchés ou d'octroi de subventions et de la mise en œuvre.

## **5. MESURE DE PERFORMANCE, SUIVI ET RAPPORTS**

### **5.1. Suivi et rapports**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre ; A cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport rend compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées ; des changements introduits, ainsi que du degré de réalisation de ses Produits et de sa contribution à la réalisation de ses Effets et, si possible au moment de l'établissement du rapport, de la contribution à la réalisation de ses Impacts, mesurée par des indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission ou réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Le contrat d'assistance technique sera chargé de compiler les données générées par les différentes parties prenantes sur la base des indicateurs du cadre logique.

### **5.2. Évaluation**

Compte tenu de la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation à mi-parcours et une finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, notamment en ce qui concerne une estimation des besoins et ressources nécessaires pour la mise en œuvre de la facilité à moyen et long terme.

Une évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à différents niveaux (y compris pour la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que cette Action envisage

appuyer la mobilisation et l'utilisation de l'EFSD+ ainsi que d'appuyer la communication, la visibilité et la coordination des TEIs – deux nouveautés comparée au MFF précédent.

Dans le cas des initiatives «Team Europe», les évaluations réalisées conjointement avec d'autres États membres contributeurs et les institutions européennes de financement du développement seront l'option privilégiée pour fournir une vue d'ensemble de l'action dans le cadre de l'impact plus large de l'initiative.

La Commission constitue un groupe de référence composé de représentants des principales parties prenantes tant au niveau de l'UE qu'au niveau national (représentants du gouvernement, des organisations de la société civile (secteur privé, ONG, etc.)). Si cela est jugé nécessaire, d'autres donateurs seront invités à y participer. La Commission informe le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 3 mois à l'avance des dates envisagées pour l'exercice d'évaluation et les missions. Le partenaire de mise en œuvre collabore efficacement et utilement avec les experts chargés de l'évaluation, leur transmet notamment tous les documents et informations nécessaires et leur donne l'accès aux locaux ainsi qu'aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation sont partagés avec le pays partenaire et d'autres parties prenantes clés conformément aux meilleures pratiques de diffusion des évaluations. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et recommandations des évaluations et, le cas échéant, en accord avec le pays partenaire, décident conjointement des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Les services d'évaluation peuvent faire l'objet d'un contrat.

### **5.3. Audit et vérifications**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

## **6. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ**

Toutes les entités mettant en œuvre des actions extérieures financées par l'UE ont l'obligation contractuelle d'informer les publics concernés du soutien apporté par l'Union à leurs travaux en affichant l'emblème de l'UE et, le cas échéant, une brève déclaration de financement sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. À cette fin, ils doivent se conformer aux instructions données dans « Communicating and raising EU visibility: Guidance for external actions » de juillet 2022 ou tout document qui lui succédera (une version française suivra).

Cette obligation s'appliquera de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les prestataires de services, les bénéficiaires de subventions ou les entités mandatées ou déléguées, telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE. Dans chaque cas, une référence aux obligations contractuelles correspondantes doit être incluse dans la convention de financement, la passation de marchés et les contrats de subvention respectifs, ainsi que dans les conventions de délégation.

Afin de renforcer la visibilité de l'UE et sa contribution à la présente action, la Commission peut signer ou conclure des déclarations communes ou des déclarations communes, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et pour protéger les intérêts financiers de l'Union. Les mesures de communication et de visibilité devraient également promouvoir la transparence et la responsabilité concernant l'utilisation des fonds. L'efficacité des activités de communication sur la sensibilisation à l'action et à ses objectifs ainsi que sur le financement de l'action par l'UE devrait être mesurée.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre tiennent la Commission et la délégation/le bureau de l'UE pleinement informés de la planification et de la mise en œuvre d'activités spécifiques de visibilité et de

communication avant la mise en œuvre. Les partenaires chargés de la mise en œuvre assureront une visibilité adéquate du financement de l'UE et rendront compte des actions de visibilité et de communication ainsi que des résultats de l'action globale aux comités de suivi compétents.

Pour la communication sur les initiatives de l'équipe d'Europe, l'UE et ses États membres peuvent s'appuyer sur les orientations spécifiques relatives à l'identité visuelle de l'équipe d'Europe.